

Réunion de suivi des mesures Covid avec Amélie de Montchalin **26 novembre 2020**

Fonction Publique

Amélie de Montchalin a réuni en visio conférence les organisations syndicales le 26 novembre pour le point hebdomadaire sur les mesures en lien avec le Covid.

La ministre a indiqué que si la circulation du virus a Test antigéniques : pas d'assouplissement des règles. Il est nécessaire blics. de concilier le maintien des activités essentielles et Ces tests seront pratiqués par des personnes habililes restrictions pour éviter un rebond épidémique. Il tées et formées à le faire. et cela passe par le télétravail dès que possible.

Personnels vulnérables :

tion sera faite au Bulletin Officiel.

Concernant la rétroactivité des situations des agent- les résultats des tests). es vulnérables entre la suspension du décret du 29 Ces informations sont transmises aux CPAM pour la ministre.

Point Covid dans les différents versants :

La Fonction Publique Hospitalière a des réunions Agent-es testé-es Covid positifs à qui on demande tous les 15 jours avec les organisations syndicales de travailler dans le secteur de la santé. Une foire aux questions La ministre a indiqué que cela est exceptionnel et le dédiée est mise en place.

sont abordées. C'est dans ce cadre que ces ques- particulièrement obscur pour Solidaires). tions doivent être abordées.

Réallocation d'agent-es à d'autres structures :

personnes âgées. Ces réallocation d'agent-es se font fin des contrats. Des vérifications vont être faites. un iquement sur la base du volontariat et après signature d'une convention.

Sur le cas précis des agent-es contractuel-les : il est La ministre a vérifié que toutes les lignes avaient bien bien précisé dans le décret 86-83 que la mise à dispo-été réactivées. sition ne peut intervenir qu'avec l'accord de l'agent-e. Une analyse du volume d'appels et les raisons pour Ce dispositif permet de prêter main forte à des ser- lesquelles les agent-es appellent va être faite. vices publics qui en ont besoin. L'idée qu'il convient de creuser selon la ministre est de constituer une réserve de services publics pour gérer la crise comme cela existe déjà avec la réserve sanitaire.

été freinée, le fait qu'il circule encore fait qu'il n'y aura Le kit sera prochainement diffusé aux employeurs pu-

faut assurer la pleine continuité des services publics L'idée est de prioriser les agent-es en présentiel et sur une base volontaire. Ce qui va être mis en place sur le côté Etat sera mis en place identiquement pour le versant territorial. Cela sera très bien cadré. Il y aura La circulaire a été déclinée dans la FPH. La publica- également une obligation de transmettre les résultats à la base SIDEP (système dans lequel sont enregistrés

août par le Conseil d'Etat et la nouvelle circulaire : Le faire les traçages et calculer les taux de positivité. Il point est en train d'être expertisé par la DGAFP. Il fau- y a un enjeu d'urgence et un enjeu de santé publique. dra faire preuve de beaucoup de pragmatisme selon Après un cas positif, il y a nécessité de renforcer l'isolement.

moins souvent possible déclenché.

La question des matériels de protection et des agent- Selon la ministre, c'est dans ce cadre que la réflexion es positif-ves covid et qui continuent de travailler y sur le jour de carence doit être menée. (ce point reste

Personnes en CDD / CDI et ruptures de contrats :

Selon la ministre, la grande majorité des agent-es tra-La ministre a indiqué chercher à voir comment on vaillent. Le taux d'agent-es en ASA aujourd'hui est de peut soutenir le «contact tracing» et le soutien aux 0,4%. Il n'y a selon elle pas d'alarme à ce stade sur la

Prise en compte du volet psycho social :

ASA:

- quand les parents travaillent le week-end : travaillent le week end mais elle pense qu'il peut y 50% de télétravail. avoir une solution trouvée par le dialogue social local. Suite à la publication d'un premier kit, un 2ème vient

- cumul télétravail et garde d'enfants :

dant le premier confinement. Selon elle, les choses sir de cela dans les réunions sur le télétravail. sont ponctuelles, il est donc pour elle difficile d'écrire ment jusqu'au 20 janvier. nagériale. Il faut trouver des solutions locales.

Masques à lecture labiale :

question de ces masques avec JM Blanquer pour sa- normale. voir ce qu'il en est exactement.

Télétravail:

Formation sur le télétravail : Pour la ministre, la for-Selon la ministre il n'est pas possible d'indiquer dans mation est essentielle pour tout le monde car cela une circulaire qu'il y a des ASA pour les agent-es qui fait partie des éléments qui empêchent d'atteindre les

d'être diffusé.

Selon la ministre, il y a encore eu une progression no-Pour la ministre, la question était très présente pen- tamment dans les ministères régaliens. Il faut se sai-

se passent différemment. Les fermetures de classes Concernant le télétravail, il n'y aura pas de change-

une règle générale. C'est une question de culture ma- La ministre souhaite voir comment avoir des règles durables pour la suite.

Elle a indiqué vouloir ouvrir une négociation sur le suiet afin de conclure un accord durable dans un délai raisonnable. Elle a par ailleurs indiquer qu'il faudra La ministre a indiqué qu'elle referait un point sur la peut-être séparer deux situations : de crise et période

> Télétravail dans les territoires ultramarins : Amélie de Montchanlin va voir avec le ministre des Outre-mer.

Une nouvelle fois, Solidaires est revenu sur des points qui devraient pourtant être réglés depuis longtemps : abrogation du jour de carence, maladie professionnelle, personnes vulnérables et proches de personnes vulnérables...

Trop de points sur lesquels l'urgence sanitaire aurait du faire avancer le gouvernement en faveur de la protection des agent-es (et plus généralement des salarié-es).

Solidaires est bien entendu revenu également sur les nécessités en terme de matériel de protection et notamment la mise à disposition de masques FFP2 notamment pour les personnels vulnérables, les masques à lecture labiale...

Solidaires a également abordé une nouvelle fois les difficultés liées au télétravail. Solidaires a rappelé sa revendication de non cumul de télétravail garde d'enfants et donc le placement des agent-es concerné-es en ASA.

Pour Solidaires, la réponse de la ministre indiquant qu'il faut que les situations soient réglées localement lorsqu'elles se produisent, ne sera pas suivi d'effets. «Ce qui n'est pas écrit ne s'applique pas» est la réponse systématique (ou presque).

Solidaires a également soulevé les difficultés que connaissent certaines administrations du fait de la saturation extrême des réseaux (certains services de la DGFIP par exemple). Certain-es agent-es sont désormais contraint-es de travailler très tôt le matin ou tard le soir afin de pouvoir accéder aux différents logiciels et applications.

En ce qui concerne des discussions sur le télétravail, il faut bien, pour Solidaires, différencier totalement les périodes d'urgence des périodes «normales». Il faudra bien entendu prendre en compte toutes les remontées, les bilans sur le télétravail, les conséquences diverses notamment sur les collectifs de travail...

Une partie des réponses indiquées lors de cette réunion sont problématiques notamment sur les ASA mais également sur les agent-es devant travailler alors que testé-es positif-ves au Covid sont difficilement entendables. Pour Solidaires, rien ne peut justifier alors qu'il faut faire reculer l'épidémie de faire travailler des agent-es. La sécurité des agent-es doit rester une priorité.



Solidaires fonction publique